

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-3 du code de l'éducation ;

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2014 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers, Laurent CARRARO;

Vu le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « hesam Université » ;

Vu le règlement intérieur de hesam Université adopté le 17 septembre 2015 par le Conseil d'administration ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 septembre 2015 donnant mandat au Président de compléter la composition de la commission électorale.

ARRETE 2015/007 du 2 octobre 2015 portant composition de la commission électorale.

Article 1 :

La commission électorale est composée de :

Présidente : Yvonne FLOUR, Vice-présidente

Membres :

- Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs :
 - Collège A : Jean DA SILVA
 - Collège B : Jean-Marc LEHU

- Représentants des autres personnels :
 - Benjamin SALESSE
 - Catherine ROBIN

- Représentants des organisations syndicales :
 - CFDT : Lionel BOYON
 - CGPME : Jacques BAHRY
 - CGT : Vincent DALMEYDA
 - Fédé Paris 1 : Nicolas FERRAND DE LA CONTE
 - UNEF : Passynia LUWANSANGU MONDO
 - UNSA : Jean-Marc LEHU

- Représentants des établissements membres de la Comue.
 - Yvonne FLOUR, Vice-présidente du conseil d'administration – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

- Deux cadres de direction des établissements membres de la Comue :
 - Elisabeth DESJARDINS, Responsable du Service « Gestion des Ressources Humaines » - ENSAM
 - Marc GHEZA, Responsable du service des affaires juridiques et économiques – CNAM

Article 2 :

La commission électorale est compétente pour les élections du 3 décembre 2015 des catégories 4, 5 et 6 du conseil d'administration.



Laurent CARRARO